

## ZEN MONEY

Société par actions simplifiées à capital variable  
Siège social : 2 chemin du bois JOUBERT 79260 FRANCOIS  
Immatriculation R.C.S. de NIORT n° 439 827 460

Procès-verbal de l'assemblée générale mixte des actionnaires

Du 23 octobre 2024

Concernant les comptes sociaux clos au 31/12/2023

Le 23 octobre 2024, à 11 heures,

Les actionnaires de la société ZEN MONEY se sont réunis au siège social en assemblée générale mixte sur convocation de leur président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion du président, du rapport spécial concernant les conventions relevant de l'article L 227-10 du code de commerce, et des comptes sociaux de l'exercice social 2023.
- Affectation des résultats comptables 2023
- Nomination d'un directeur général
- Pouvoirs donnés pour effectuer les formalités requises

Le président met à la disposition des actionnaires un exemplaire des statuts, son rapport de gestion de l'exercice social 2023, les comptes sociaux et les projets des résolutions, puis constate que tous les actionnaires sont présents et disposent ensemble des 1221 actions constituant le capital social représentant 100 % des droits de vote, à savoir :

- Monsieur SIMONIN Jean-Noël : 1120 actions
- Monsieur SIMONIN Guillaume : 100 actions
- Madame SIMONIN DANZIN Marie Béatrice : 1 action

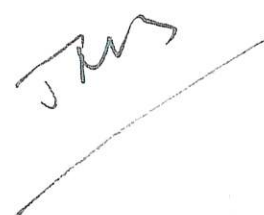
L'assemblée remplit donc les conditions pour délibérer sur l'ordre du jour et voter les projets de résolutions.

Le président présente les comptes de l'exercice 2023 et lit le rapport de gestion.

Après délibération, les actionnaires ont pris à l'unanimité les décisions suivantes

Première résolution : approbation des comptes 2023 et du rapport de gestion

Les actionnaires décident à l'unanimité d'approuver les comptes sociaux de l'exercice 2023 et de donner quitus au président de sa gestion pendant cette période.



Deuxième résolution : affectation du résultat net comptable 2023

Les actionnaires décident à l'unanimité d'affecter le résultat bénéficiaire 2023 de 23907 € comme suit :

- La totalité, soit 23907 € au poste report à nouveau qui sera donc créateur de 1308549 €
- Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des 3 exercices sociaux antérieurs ont été de :
  - Exercice 2020 : 27420 €, soit 20 € par action
  - Exercice 2021 : 34275 €, soit 25 € par action
  - Exercice 2022 : 32967 €, soit 27 € par action

Compte tenu de ces décisions d'affectation, le montant du poste report sera de 1308549 €, et celui des capitaux propres de 1444359 €

Troisième résolution : nomination d'un directeur général

Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer un des actionnaires, monsieur Guillaume SIMONIN au poste de directeur général

Monsieur Guillaume SIMONIN présent déclare accepter d'assumer cette fonction de direction

Quatrième résolution : pouvoirs au président pour accomplir les formalités

L'assemblée donne tout pouvoir au président pour accomplir les formalités requises et procéder à l'enregistrement des décisions prises

La séance est levée à 12H30, et le président a établi et signé le présent procès-verbal des décisions prises.

Fait à François, le 23 octobre 2024

Le président monsieur Jean Noël SIMONIN

